



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN N° 1
Plan d'action hivernal



**Suivi des captures accidentelles
de petits cétacés durant
la période à risque
Hiver 2021-2022**

AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, la plupart présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA¹) et le ministère de la Transition écologique (DEB²) et composé des scientifiques, des représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces événements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route sur les travaux à mener de 2021 à 2027 pour réduire significativement les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ces 7 engagements sont :

1. la déclaration obligatoire des captures accidentelles, en place depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
2. le suivi des échouages de cétacés, la publication des données et de l'avancée des actions ;
3. l'équipement obligatoire des chaluts pélagiques de système dissuasif dit « pinger » et le développement de projets innovants afin d'améliorer leur efficacité et proposer des dispositifs pour les filets (projets Licado, Dolphinfree) ;
4. l'estimation de l'abondance et de l'aire de distribution des dauphins par survol aérien (programme Samm II, observatoire Pelagis). Cette étude permet de comparer l'évolution de la population de dauphins par rapport au survol de 2012 et de donner des éléments sur son état de conservation ;
5. l'expérimentation des caméras embarquées afin de mieux comprendre le phénomène d'interaction fileyeurs-dauphins, avec un objectif de 20 fileyeurs équipés d'ici fin 2021 (projet OBSCAMe). Cinq premiers navires ont été équipés en phase test l'hiver dernier (2020-2021) ;
6. le développement d'un projet avec l'Espagne et le Portugal sur l'amélioration des connaissances et des mesures (projet Cetambicion) ;
7. Le renforcement du programme Obsmer, programme réglementaire d'observation embarquée en mer, en hiver, avec un objectif d'observation de 5 % de l'effort de pêche des chalutiers et des fileyeurs.

Ce plan d'action a été complété par de nouvelles mesures pour l'hiver prochain avec un test à grande échelle de pinger sur les fileyeurs (Pifil) et un programme scientifique intégré sur la connaissance des dauphins, des interactions entre les engins de pêche et le dauphin commun et des solutions de remédiation (Delmoges).

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, est en cours de discussion avec la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne) vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

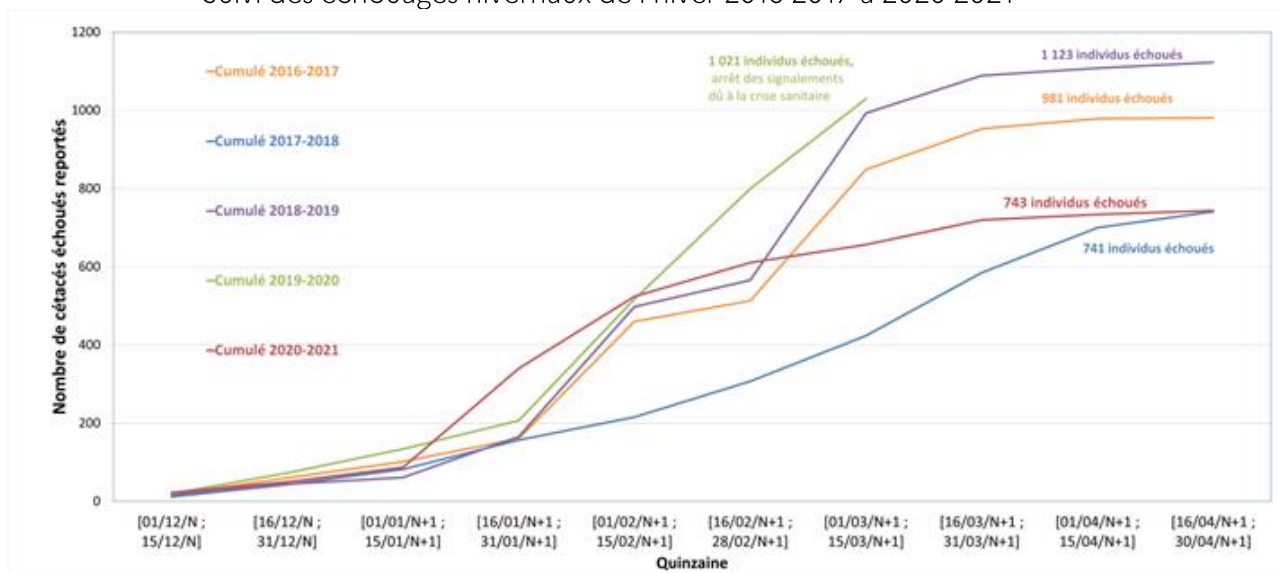
¹ Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

² Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
**Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de
petits cétacés en Atlantique – Hiver 2021/2022 | Bulletin° 1**

Comme l'an dernier, l'État, dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022. Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions. Ce premier bulletin présente la mise à jour du plan d'action pour l'hiver 2021-2022. Il s'articule autour de trois axes et huit actions.

1. Améliorer les connaissances
2. Réduire les captures accidentelles et apporter des solutions durables
3. Partager les actions au niveau européen

Suivi des échouages hivernaux de l'hiver 2016-2017 à 2020-2021



[La totalité des bulletins de l'hiver 2020-2021 est accessible ici.](#)

Plan d'action hivernal 2021-2022



AXE 1: AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

1. Respect des déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les **déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins** sont en place depuis le 1^{er} janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4). Ainsi, lors de l'hiver dernier 121 captures accidentelles de petits cétacés ont été déclarées par 59 navires différents par les professionnels de la pêche. Des captures accidentelles sont déclarées tout au long de l'année.

L'engagement des professionnels doit se poursuivre, afin d'apporter une vision la plus exhaustive possible de la situation. Pour rappel, un **guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles** a été publié et est disponible en ligne.

L'État améliore également l'outil déclaratif des données de pêche avec le lancement de l'application Visiocapture en 2022. Cet outil permettra notamment de faciliter la **télédéclaration** des captures accidentelles par les navires de moins de 12 mètres.

2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte Atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

Le réseau national d'échouage (RNE) coordonné par l'observatoire Pelagis³ (université la Rochelle-CNRS) a pour objectif de recenser les échouages de mammifères marins sur les côtes françaises tout au long de l'année et d'analyser les causes de ces mortalités. Les échouages de mammifères marins sur le littoral reposent sur le signalement. Les communes et autorités du littoral sont en effet dans l'obligation de signaler tout échouage de mammifères marins au RNE. La collecte de données sur chaque échouage est réalisée selon une fiche standard, par un réseau de correspondants volontaires formés et coordonnés. Les données collectées simplifiées sont la date, la localisation, l'espèce, l'état de décomposition, le sexe et la biométrie. À ces données élémentaires s'ajoutent, en fonction de l'état de l'animal, un examen externe (traces de capture accidentelle par exemple), des prélèvements (selon un protocole à trois niveaux d'échantillonnage) et pour les intervenants compétents, un rapport d'autopsie ou de dissection concluant sur les causes probables de la mort. Le réseau national d'échouages de mammifères marins existant en France permet, à partir des données recueillies, de disposer d'une source de données exploitables afin d'estimer la mortalité des petits cétacés par capture accidentelle.

Pendant l'hiver 2020-2021, 743 échouages de petits cétacés ont été recensés sur les côtes Atlantiques françaises. 86 % des individus examinés présentaient des traces de captures accidentelles.

En parallèle, l'observatoire Pelagis travaille sur la compréhension des phénomènes d'échouages et leur probabilité: les professionnels peuvent poser volontairement des bagues sur les petits cétacés capturés pour observer les occurrences des échouages des individus capturés accidentellement. Cette

³ <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/>

action est essentielle pour estimer le nombre d'individus capturés qui s'échouent sur les côtes, de ceux qui ne s'échouent pas, et ainsi d'évaluer précisément le nombre total de captures accidentelles par an. Cette année, grâce aux 66 bagues posées par les professionnels de la pêche, le modèle d'estimation a pu être amélioré. Cette action se poursuivra cet hiver et tout au long de l'année 2022.

De plus, un suivi de ces échouages rapprochés est effectué avec l'observatoire Pelagis et l'État lors de la période hivernale. Ce suivi est communiqué tout au long de l'hiver via les bulletins d'information⁴.

3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque

Les observations embarquées sont une autre source de données qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. Ces données sont discutées notamment dans les groupes scientifiques européens⁵.

Dès l'hiver 2018-2019, les chaluts pélagiques ont fait l'objet d'un renforcement des observations embarquées, ce qui a pu montrer que les chaluts pélagiques n'étaient pas les seuls impliqués dans les captures accidentelles, au vu de la part des captures. À partir de l'hiver 2020-2021, les fileyeurs ont également été observés. Cette action sera reconduite durant l'hiver 2021-2022. Au total, lors du dernier hiver, 499 jours de mer de chalut et de filet (soit 401 marées) ont été observés, recensant 39 captures accidentelles de petits cétacés.

En complément, dans le cadre de ces travaux l'observatoire Pelagis cherche à cartographier des zones à risque de captures accidentelles à partir des données d'échouages. Cela permet de mieux comprendre les interactions entre les types de pêche et les captures accidentelles de cétacés. Cette approche a par exemple permis d'identifier la présence de la senne danoise dans les zones de captures accidentelles de dauphins. En conséquence, cette flottille fera également l'objet d'observation embarquée cet hiver, afin de compléter les données existantes.

L'objectif de cette année est fixé à 1084 jours de mer répartis sur l'observation des chaluts pélagiques, des fileyeurs et de la senne danoise, soit 3 % de l'effort de pêche de ces trois flottilles.

4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAME

Afin de mieux comprendre le phénomène d'interaction entre les fileyeurs et les dauphins communs dans le golfe de Gascogne et de compléter les différentes sources d'information, le Gouvernement a lancé le projet OBSCAME, qui installe des caméras permettant de repérer les captures accidentelles. Ce projet est mené par les ministères en charge de la pêche et de l'environnement et est porté par l'Office français de la biodiversité, avec l'appui de la société Sinay (pour la phase 1 test), des Organisations de producteurs et comités régionaux des pêches ainsi que des organismes scientifiques Pelagis / université de La Rochelle et Ifremer :

- 5 fileyeurs ont été équipés dès 2021 pour une première phase du projet ;
- 15 fileyeurs supplémentaires seront équipés pour la saison 2021-2022.

Cette première phase a permis d'identifier des axes d'amélioration à l'utilisation de caméras embarquées sur les fileyeurs. Des données seront collectées sur les 20 fileyeurs équipés et analysées durant l'ensemble de l'année 2022, elles alimenteront les programmes de recherches.

Porteur de projet : OFB

Durée : octobre 2021- juin 2023

Financement : 2,1 millions d'euros (FEAMP, Etat, OFB)

⁴ <https://www.mer.gouv.fr/cetaces>

⁵ <https://www.ices.dk/Science/expertgroups/Pages/Expert-Groups.aspx>

5. Amélioration des connaissances sur la population de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne : résultats du survol aérien

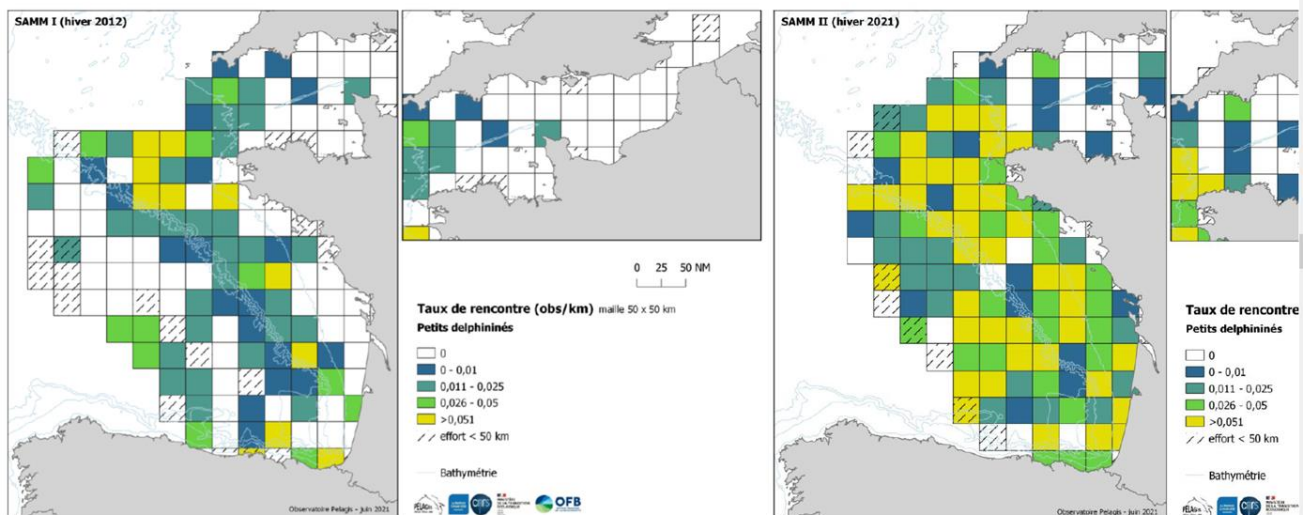
Lors de l'hiver 2020-2021, un survol aérien en Atlantique et Manche a permis d'effectuer des observations aériennes de la mégafaune marine dont les dauphins communs. Ces observations ont pour objectif d'évaluer l'abondance et la répartition des espèces observées. Les premiers résultats, en comparaison à la campagne de 2012, indiquent une extension de la répartition des dauphins communs du large à la côte. Leur abondance semble globalement stable. Il est également noté que les populations de dauphins communs se répartissent désormais de manière de plus en plus diffuse dans l'ensemble du golfe de Gascogne. Toutefois, l'analyse des données sera complète et publiée à l'été 2022. Ces résultats permettront d'estimer le nombre d'individus de dauphins communs présents dans le Golfe de Gascogne.

Ces informations sont utiles au suivi de l'impact des captures accidentelles sur la population de dauphins du golfe de Gascogne et à l'évaluation de l'état de conservation de l'espèce.

Résultats de la distribution des petits delphinidés en Atlantique-Manche

SAMM I – Janv.-Fév. 2012

SAMM II - Janv.- Mars 2021



Taux de rencontre = nombre de groupes de petits delphinidés / km

6. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet Delmoges

Ce projet scientifique piloté par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis, d'une durée de 3 ans, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire.

Un bilan annuel sera fait chaque fin d'année, ainsi qu'un bilan des résultats à mi-parcours fin 2023.

Porteur de projet : Ifremer, observatoire Pelagis (université La Rochelle-CNRS)

Durée : 2022-2024

Financement : 3,3 millions d'euros (ministère de la Mer, le ministère de la Transition écologique, France filière pêche)

AXE 2: RÉDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

7. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de système dissuasif (pinger) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pinger). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année. En 2021, l'objectif de contrôle était de 25 % de la flotte concernée (21 % de la flotte avaient déjà été contrôlés en novembre 2021).

Les contrôles seront renforcés en 2022 avec a minima un contrôle de l'équipement en pinger de 100 % des navires déclarant plus de 30 jours d'activité de chaluts. L'objectif est que l'ensemble des navires ayant une activité significative au chalut dans le golfe de Gascogne, et donc ayant des interactions avec les dauphins, soit contrôlé.

8. Développement de solutions innovantes et durables

a. Poursuites des travaux d'expérimentation

✓ Projet Licado

Le projet Licado a pour objectif de proposer et d'améliorer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le golfe de Gascogne. Différents tests de pinger ont déjà eu lieu sur les fileyeurs et les chaluts, ainsi que de réflecteurs acoustiques sur les fileyeurs. Des tests seront poursuivis en 2021-2022 afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Porteur de projet : CNPMEM, en partenariat avec l'OP Pêcheur de Bretagne, AGLIA, observatoire Pelagis, IFREMER

Durée : 2019 - 2022

Financement : 1 478 422 € (FEAMP, FFP)

✓ Projet Dolphinfree

Le projet vise à développer dans un premier temps une balise acoustique émettrice d'un signal compréhensible et interprétable afin de signaler la présence du filet et le risque de mortalité associé. Dans un deuxième temps, il vise à développer un générateur d'énergie pour augmenter l'autonomie du dispositif en incluant un module d'écoute passive (développé par le projet Licado) qui permet d'identifier la présence de dauphins et de déclencher l'émission d'un signal acoustique, limitant ainsi la pollution sonore dans le milieu. Des tests sur des fileyeurs des dispositifs auront lieu en 2022.

Porteur de projet : université Montpellier et le centre de recherche Marbec, Pelagis, OP Pêcheurs de Bretagne

Durée : 2020-2023

Financement : 1 427 635 € (80% FEAMP, 20% FFP)

b. Tests à grande échelle de pingers sur les fileyeurs : projet Pifil

Les expérimentations du pinger Cetasever au filage dans le cadre du projet Licado ont été encourageantes. Ainsi, **20 premiers fileyeurs** pourront contribuer au test, à plus grande échelle, de ce dispositif dans le Golfe de Gascogne (~5% des fileyeurs) dès cet hiver. Lors de cette phase test, les opérations de pêches seront réalisées pour partie avec et sans pinger afin d'être comparées, pour évaluer l'efficacité du dispositif. Suivant les premiers résultats, d'autres fileyeurs pourront être équipés tout au long de l'année 2022.

Porteur de projet : CNPMM, en partenariat avec Aglia, Ifremer, OCTech et les CRPMM
Durée : octobre 2021- septembre 2022
Financement : 207 477,80 € (ministère de la Mer)

AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN

9. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés

Le projet Cetambicion, lancé en mars 2021, est un projet réunissant les trois pays de la façade Atlantique sur les captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne. Ce projet fait suite à un appel à projets dans le cadre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de la Commission européenne. Le projet vise non seulement à améliorer les connaissances mais aussi à proposer des mesures et notamment de nouvelles recommandations conjointes, suivant cinq axes. Le projet permettra de :

- ✓ proposer une évaluation du bon état écologique et une stratégie de surveillance des cétacés sous-régionales coordonnées ;
- ✓ recenser les solutions techniques afin de réduire les captures accidentelles ;
- ✓ tester des pingurs sur les chaluts et fileyeurs. Ces tests sont complémentaires des tests développés par la France ;
- ✓ expérimenter une application de recensement des dauphins et des captures accidentelles ;
- ✓ étudier les solutions de move-on-rule : le move-on-rule est un type de gestion dynamique des pêches . Lorsque dans une zone, on constate des captures accidentelles de dauphins, l'activité de pêche est exclue de cette zone pour un temps donnée court ;
- ✓ aboutir à une proposition de recommandation conjointe afin de réduire significativement les captures accidentelles de cétacés dans le Golfe de Gascogne.

Vous pouvez suivre les avancées du projet au lien suivant : <https://www.cetambicion-project.eu/>

Porteur de projet : 15 partenaires scientifiques, techniques et étatique du Portugal, de l'Espagne et de la France dont la DEB, la DPMA, l'OFB et l'observatoire Pelagis
Durée : mars 2021- 2023
Financement : 1,2 millions d'euros (Union européenne)



La mise en œuvre de ce plan d'action requiert une forte mobilisation de toutes les parties prenantes dont les professionnels de la pêche. L'État tâche de mettre à disposition de tous, les informations utiles à la compréhension des pics d'échouages hivernaux et aux moyens mis en place pour mieux appréhender et résoudre cet enjeu. Le Gouvernement souhaite réduire significativement les captures accidentelles de dauphins communs, en conciliant la préservation des espèces avec une pêche durable et responsable.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*